

Vers une modernité audacieuse !



Résoudre la crise de l'habitat

- Les immeubles de la rue Saint-Nicolas (1953)
- Le lotissement « groupe des Cordeliers » (1953)
- La résidence du Bouzet (1954)
- Les immeubles LO PO FA (1955)
- Les résidences de la Tour et Saint-Maclou (1957-1964)



Maquette représentant le projet initial de 1952. Mantes-la-Jolie. Permis de construire, 38/53.





AVENUE JEAN JOURDES

AVENUE JEAN JOURDES

AVENUE PIERRE BERNARD

MANTES-GASSICOURT

PLAN D'ENSEMBLE

ÉCHELLE 1/5000

PROFONDEUR	PROFONDEUR	PROFONDEUR	PROFONDEUR	PROFONDEUR
0,10	0,15	0,20	0,25	0,30
0,35	0,40	0,45	0,50	0,55
0,60	0,65	0,70	0,75	0,80
0,85	0,90	0,95	1,00	1,05
1,10	1,15	1,20	1,25	1,30
1,35	1,40	1,45	1,50	1,55
1,60	1,65	1,70	1,75	1,80
1,85	1,90	1,95	2,00	2,05
2,10	2,15	2,20	2,25	2,30
2,35	2,40	2,45	2,50	2,55
2,60	2,65	2,70	2,75	2,80
2,85	2,90	2,95	3,00	3,05
3,10	3,15	3,20	3,25	3,30
3,35	3,40	3,45	3,50	3,55
3,60	3,65	3,70	3,75	3,80
3,85	3,90	3,95	4,00	4,05
4,10	4,15	4,20	4,25	4,30
4,35	4,40	4,45	4,50	4,55
4,60	4,65	4,70	4,75	4,80
4,85	4,90	4,95	5,00	5,05
5,10	5,15	5,20	5,25	5,30
5,35	5,40	5,45	5,50	5,55
5,60	5,65	5,70	5,75	5,80
5,85	5,90	5,95	6,00	6,05
6,10	6,15	6,20	6,25	6,30
6,35	6,40	6,45	6,50	6,55
6,60	6,65	6,70	6,75	6,80
6,85	6,90	6,95	7,00	7,05
7,10	7,15	7,20	7,25	7,30
7,35	7,40	7,45	7,50	7,55
7,60	7,65	7,70	7,75	7,80
7,85	7,90	7,95	8,00	8,05
8,10	8,15	8,20	8,25	8,30
8,35	8,40	8,45	8,50	8,55
8,60	8,65	8,70	8,75	8,80
8,85	8,90	8,95	9,00	9,05
9,10	9,15	9,20	9,25	9,30
9,35	9,40	9,45	9,50	9,55
9,60	9,65	9,70	9,75	9,80
9,85	9,90	9,95	10,00	10,05

Plan A
 15/50 - 224 points
 15/50 - 224 points
 15/50 - 224 points

Plan de 1952 correspondant à la maquette. Mantes-la-Jolie. Permis de construire, 38/53.

BATIMENT E R+3

2P. 40,05	5P. 85,76	4P. 72,00	2P. 40,05	2P. 39,40	2P. 39,40
3P. 53,45			3P. 53,45	7P. 40,81	3P. 52,17

BATIMENT F R+2

2P. 39,40	2P. 40,91
2P. 40,70	3P. 53,54

BATIMENT G R+3

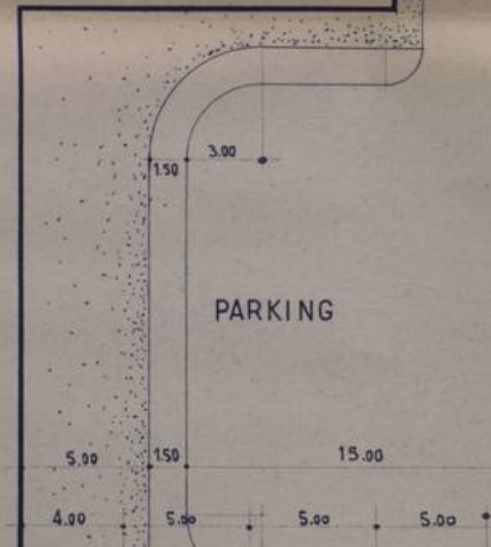
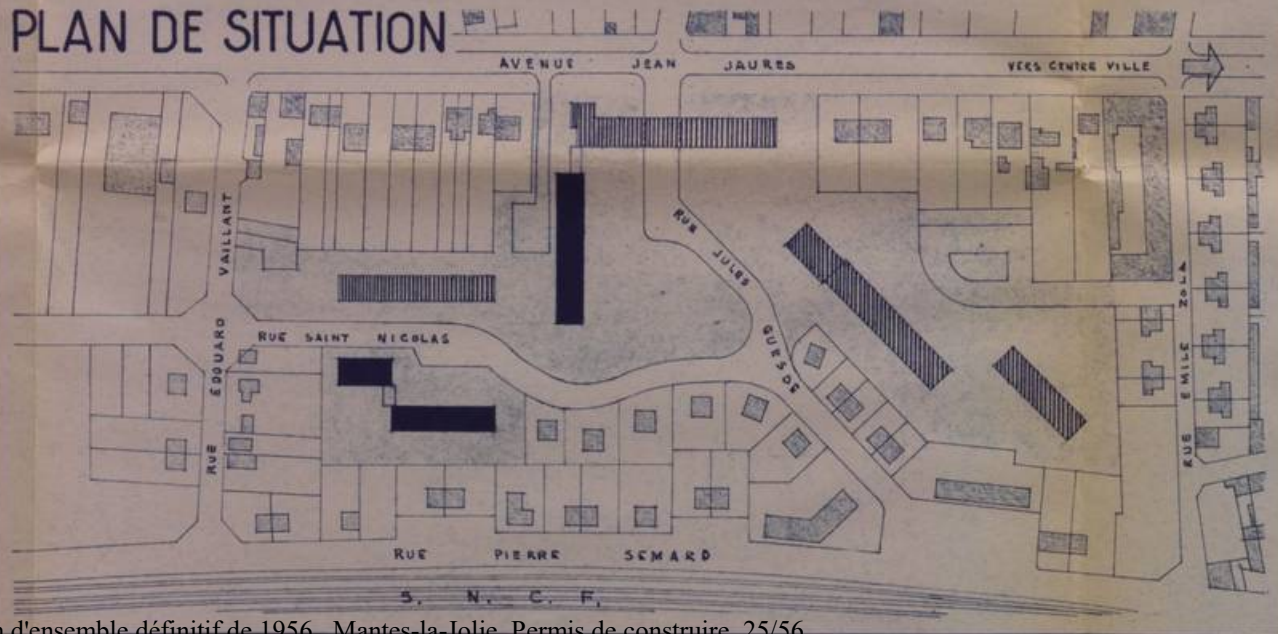
2P. 40,86	5P. 85,76	4P. 72,00	2P. 40,86
3P. 54,89			3P. 54,84

3^{EME} TRANCHE

LOGEMENT	2PIECES	3PIECES	4PIECES	5PIECES	TOTAL
BATIMENT E	20	12	4	4	40
BATIMENT F	9	3	-	-	12
BATIMENT G	8	8	4	4	24
TOTAL	37	23	8	8	76

SURFACE HABITABLE	
BAT. E	2 0 6 6,16
BAT. F	5 2 3,89
BAT G	1 3 9 6,64
TOTAL	3 9 8 6,69
SURFACE MOYENNE	
$\frac{3986,69}{76}$	= 52,45M ²

PLAN DE SITUATION



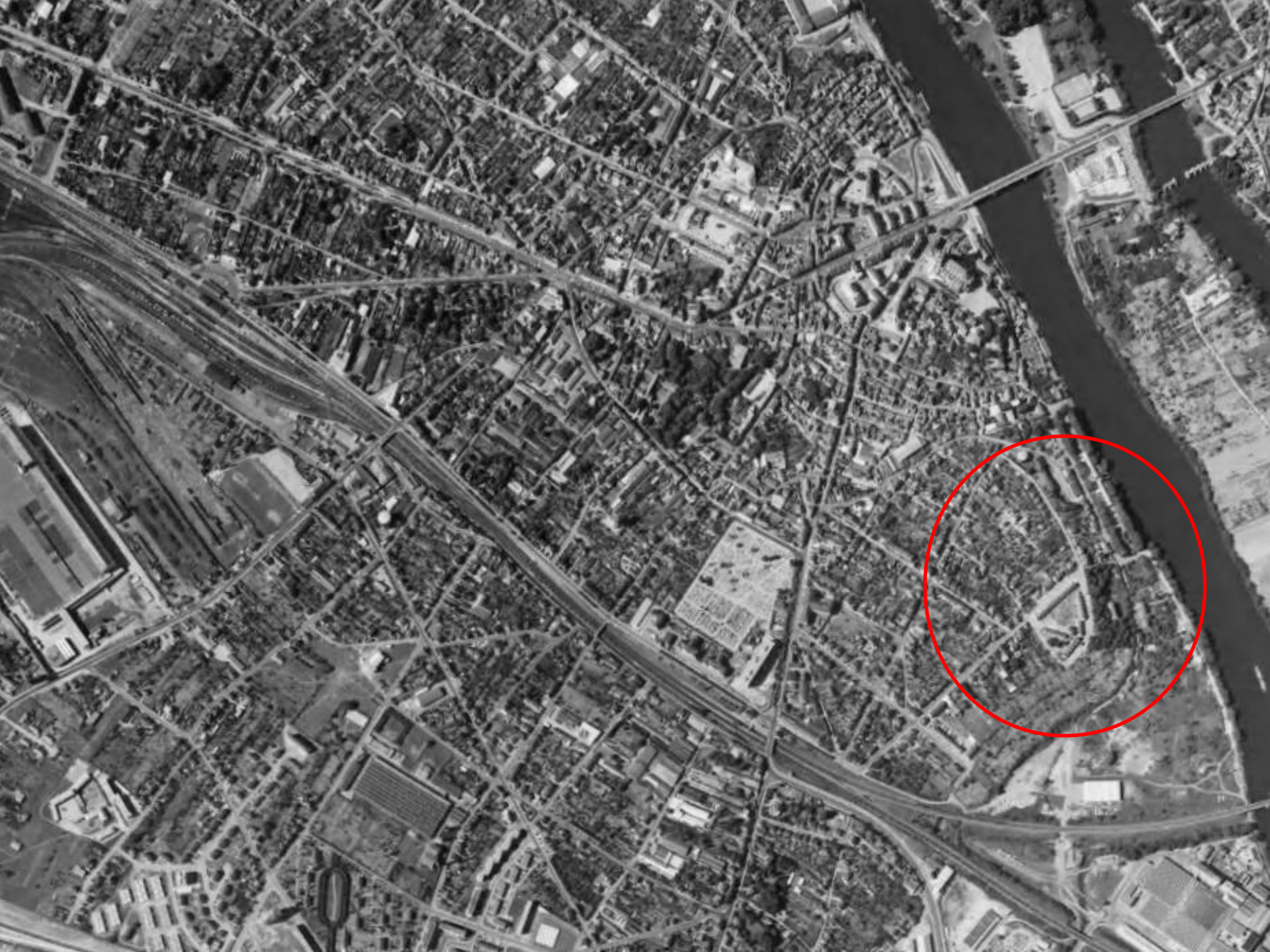
Plan d'ensemble définitif de 1956.. Mantes-la-Jolie. Permis de construire, 25/56.













Plan d'ensemble, projet non réalisé, 1953, architectes Gravereaux, Lopez, Boullenger, Bourdillat (AM Mantes-la-Jolie, 7M27)

LEONARD KRASINSKI
et
CORDeliers

SECTION DE L'ÉTAT
1955
1955

PLAN DE MASSE

1/500

1955



Plan de masse du groupe des Cordeliers, projet définitif, 1955, J.-P. Oudin, Permis de construire, 80/55.

LEMENTS ECONOMIQUES ET FAMILIAUX
PROJET EN BANDE

I

TYPE ^F 3

ILE DE FRANCE 79-265

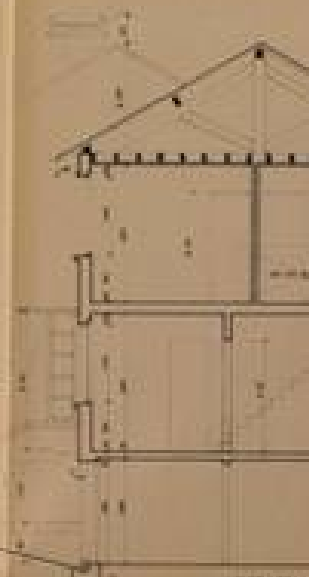
PROJET DÉFINITIF
DATE: 17 OCT 1955

1/50

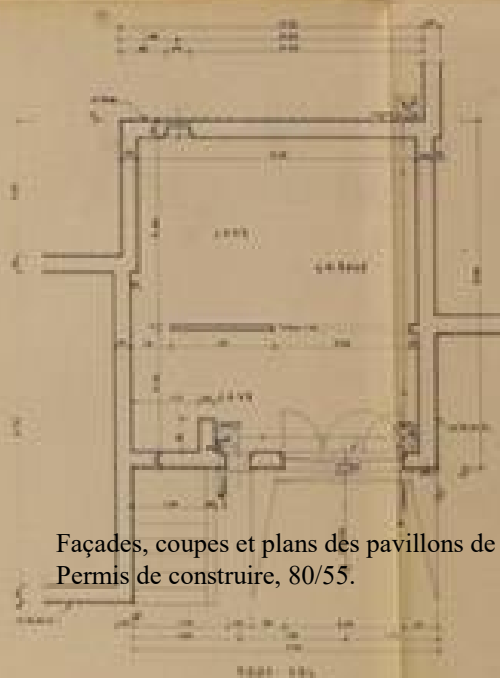


FAÇADE, CÔTÉ OUEST

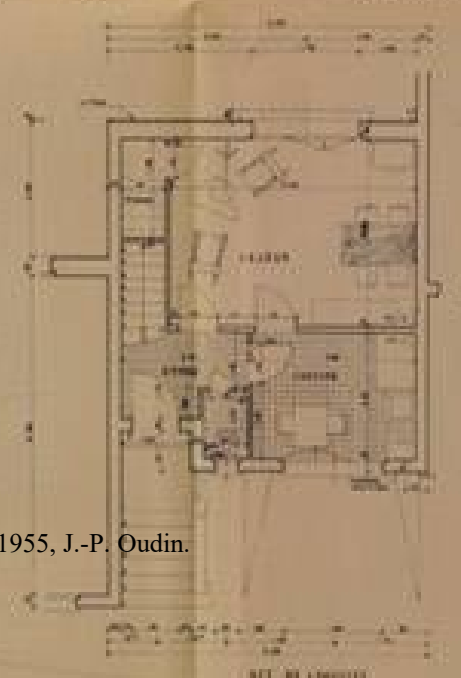
FAÇADE, CÔTÉ EST



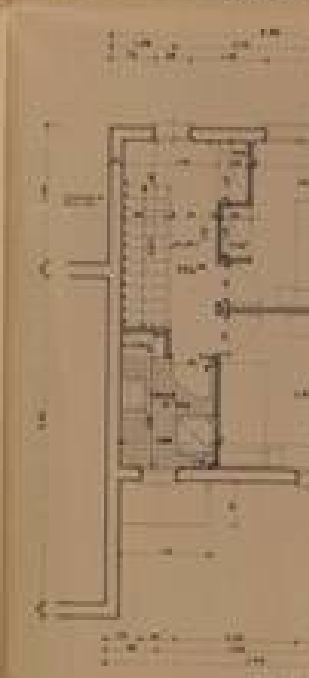
CROQUIS



PLAN

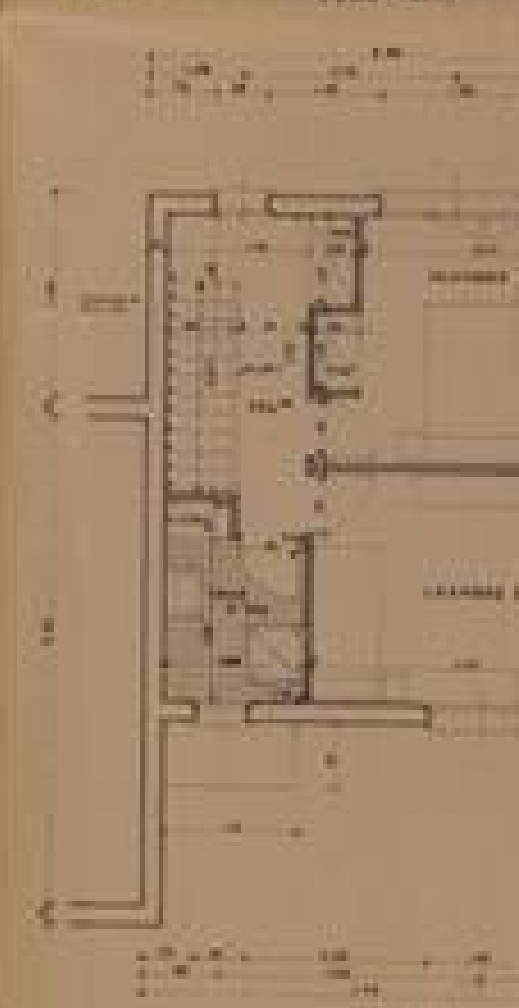
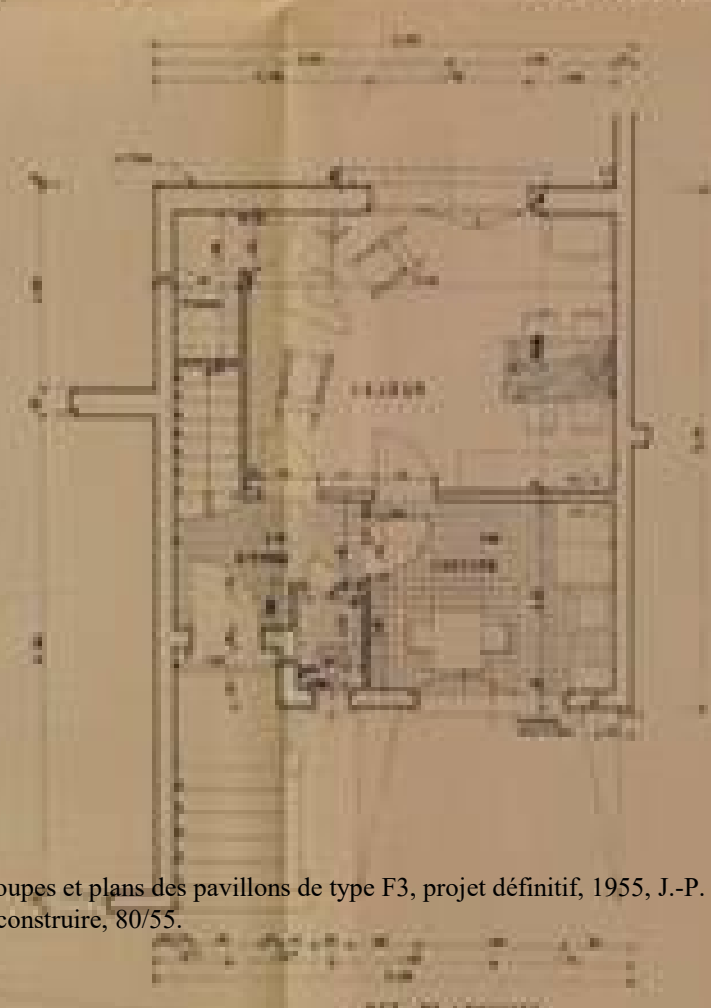
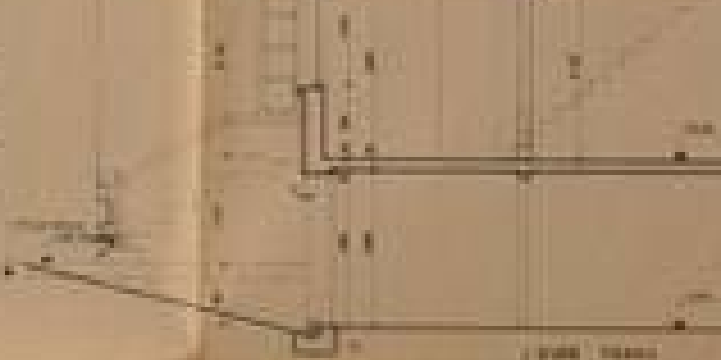


PLAN



PLAN

Façades, coupes et plans des pavillons de type F3, projet définitif, 1955, J.-P. Oudin.
Permis de construire, 80/55.



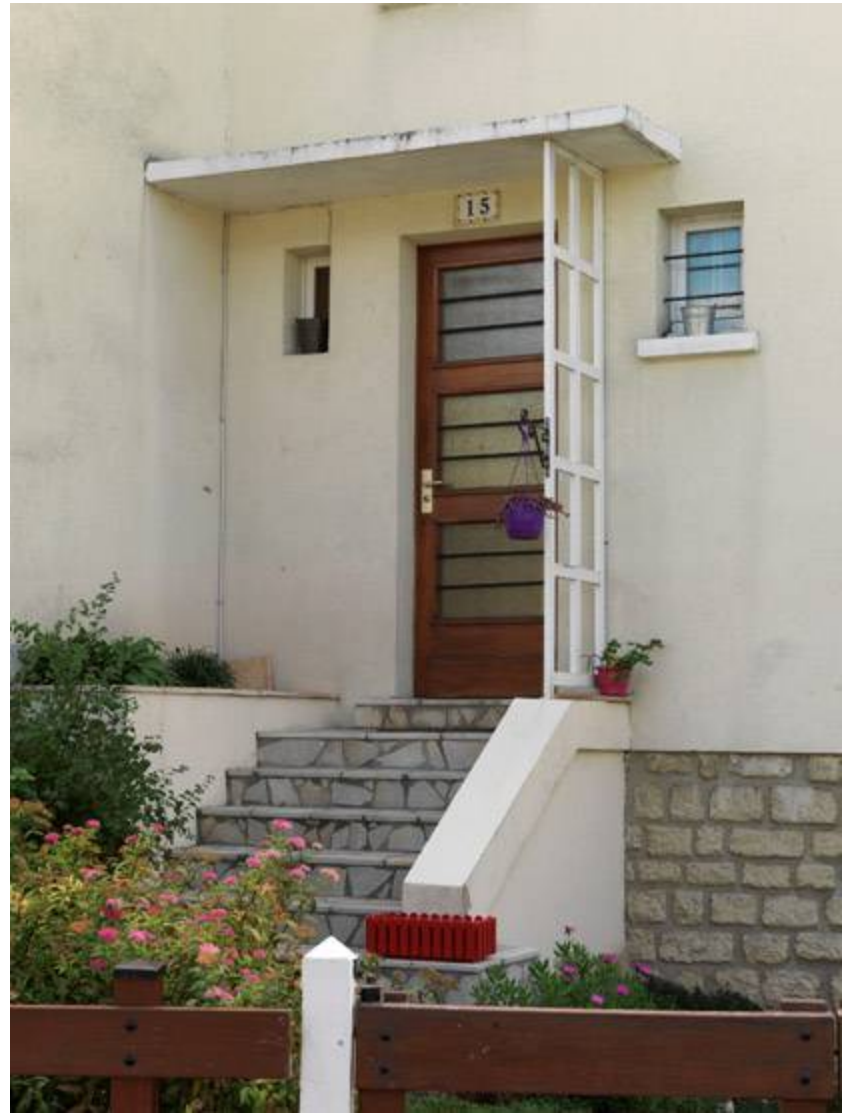
Façades, coupes et plans des pavillons de type F3, projet définitif, 1955, J.-P. Oudin.
Permis de construire, 80/55.













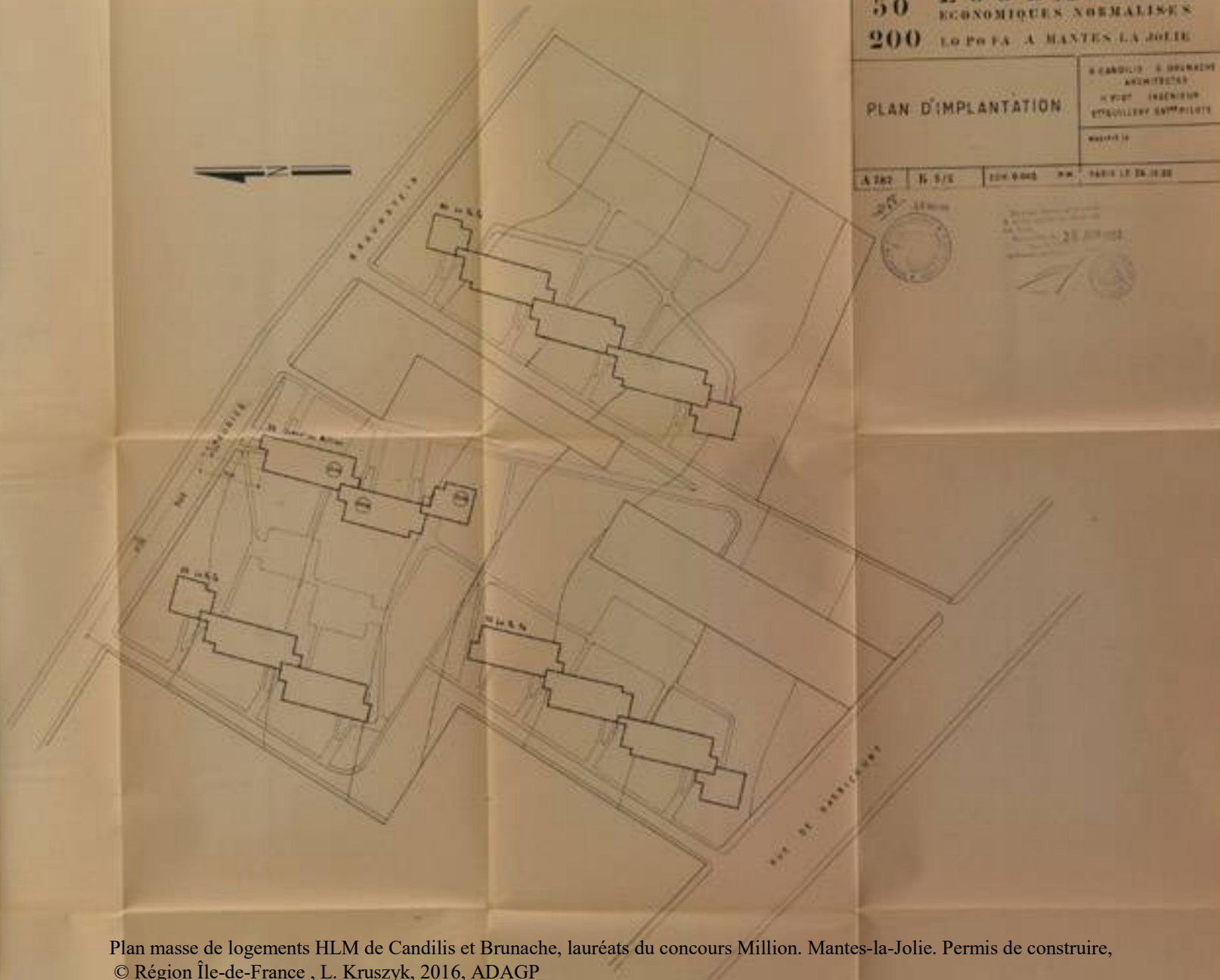
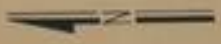
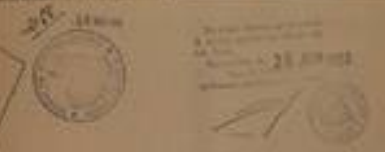




50 LOGEMENTS
ECONOMIQUES NORMALISES
200 LO PO FA A MANTES LA JOLIE

PLAN D'IMPLANTATION
R. CANDILIS - E. BRUNACHE
ARCHITECTES
M. FOST. INGENIEUR
EVALUATEUR SANITAIRES
MARS 66

A 282 N 5/1 100 000 P.M. PARIS LE 26.03.66



Plan masse de logements HLM de Candilis et Brunache, lauréats du concours Million. Mantes-la-Jolie. Permis de construire, © Région Île-de-France, L. Kruszyk, 2016, ADAGP

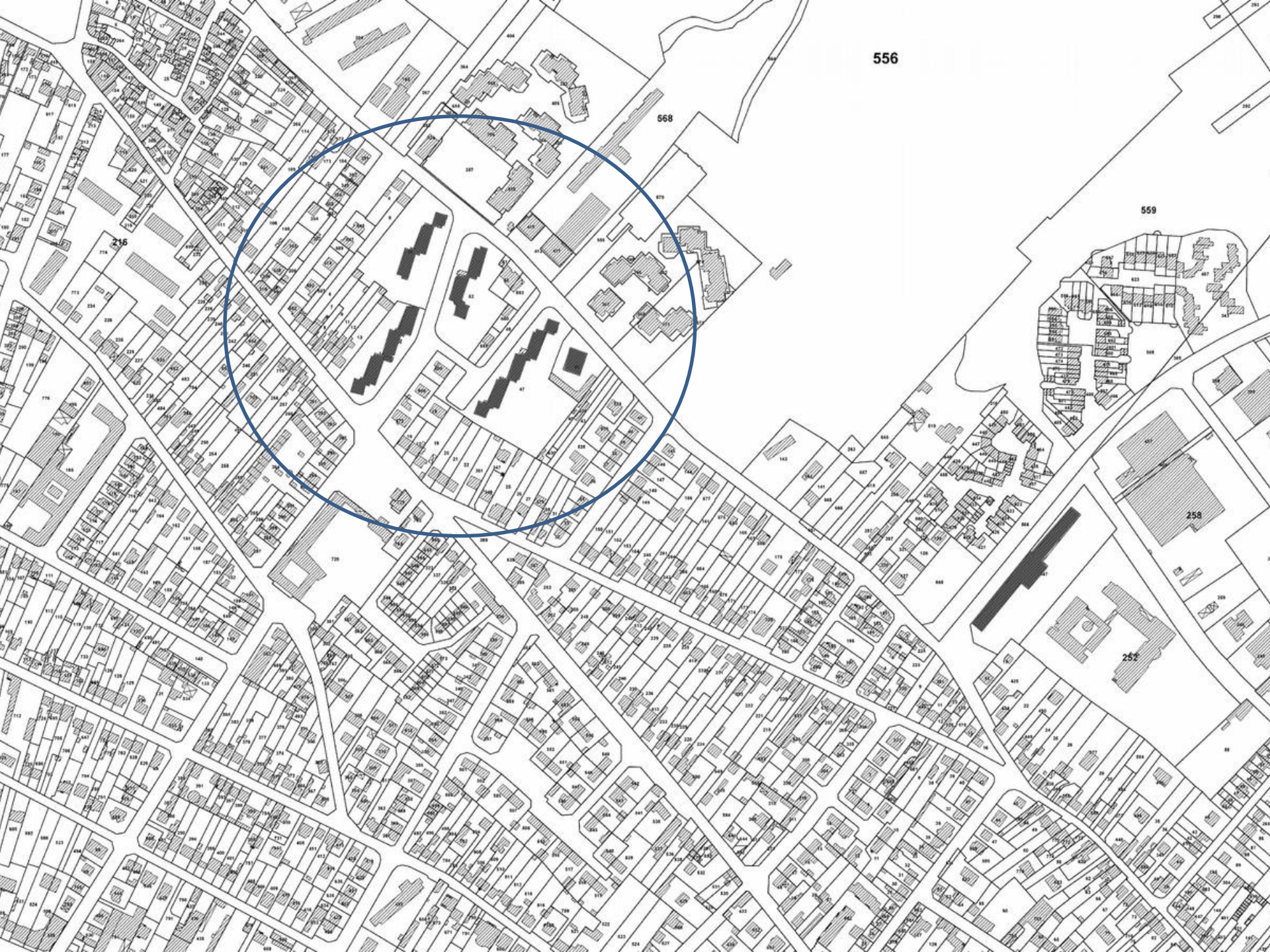
La procédure du logement « million » : fabriquer un logement pour un million de francs. Arrêté du 30 décembre 1953 qui prévoit des HLM locatives à normes réduites dites LEN (logements Economiques normalisés) puis LOPOFA (logements populaires familiaux).

Priorité : les villes sinistrées pour remplacer les logements provisoires.

Jean Claude Croizé , *Politique et configuration du logement en France, 1900-1980*. Sciences de l'homme et Société universitaire de Nanterre. Paris X. 2009

Les LOPOFA (1955) :

Mis en place par l'arrêté du 23 novembre 1955 ces logements populaires et familiaux, encore appelés HLM de catégorie A (les HLM de catégorie B étant les HLM ordinaires), ont une surface plus grande, quelques éléments de confort supplémentaires notamment la possibilité de bénéficier du chauffage central en contrepartie d'un prix de revient légèrement supérieur d'environ 20%.



556

568

559

216

258

252

OFFICE PUBLIC D'HLM DE SEINE-ET-OISE

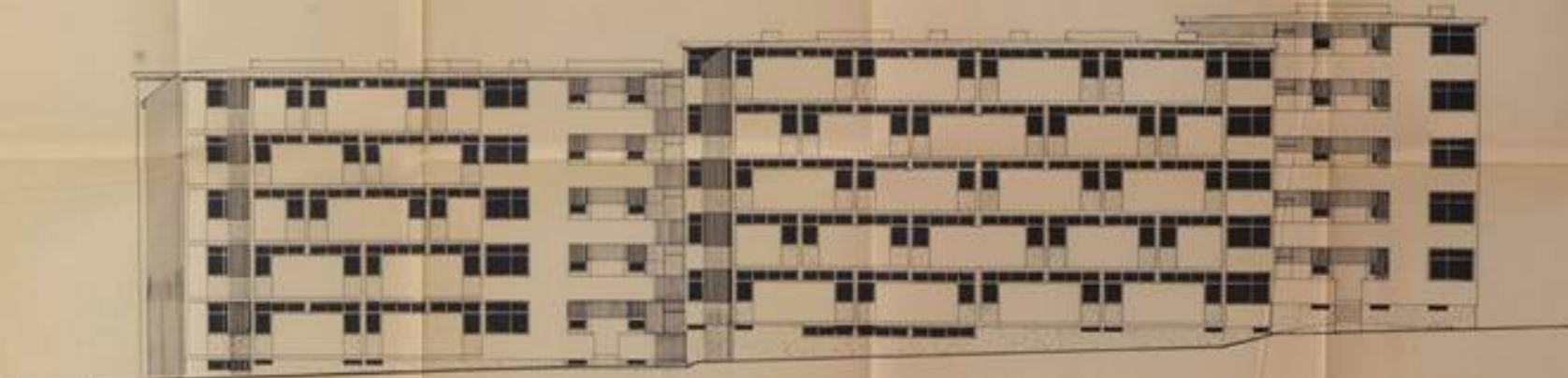
50 LOGEMENTS
ECONOMIQUES NORMALISES
A MANTES-LA-JOLIE

FAÇADE OUEST

G. CANDILIS & BRUNACHE
ARCHITECTES
R. PICT - INGENIEUR
ETABLISSEMENT D'ARCHITECTURE

PROJET N°

A 207 B 579 1211 635 P.M. PARIS LE 26.06.55



OUEST

Façades Ouest des logements HLM de Candilis et Brunache. Mantes-la-Jolie. Permis de construire, 68/55.

OFFICE PUBLIC D HLM DE SEINE & OISE

50 **LOGEMENTS**
ECONOMIQUES NORMALISES
A MANTES LA JOLIE

FAÇADE EST

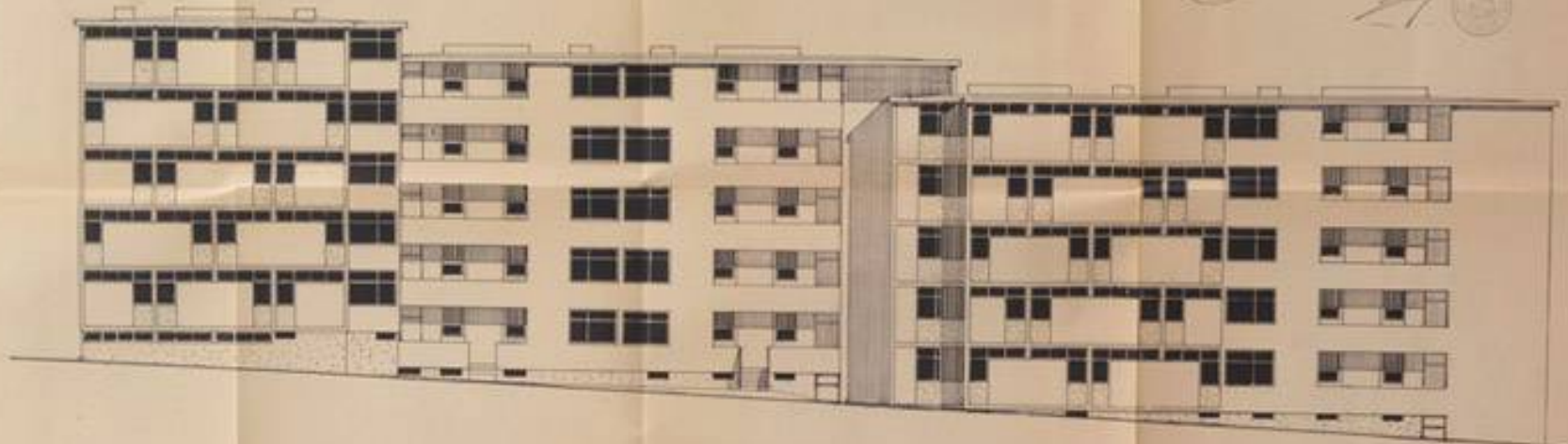
D CANDILIS & BRUNACHE
ARCHITECTES
H. PLOT INGENIEUR
ESTROUILLERY ENTREPRENEUR

NOUVEAU

A 290 B 5/10 ECH 0 01 P.N. PARIS LE 26 MARS 1955



Le plan (dessin) est conforme
au plan (dessin) en date du
26 Mars 1955
Mantes-la-Jolie
1955



EST

Façades Est des logements HLM de Candilis et Brunache. Mantes-la-Jolie. Permis de construire, 68/55.

OFFICE PUBLIC D'HLM DE SEINE-SAINT-DENIS

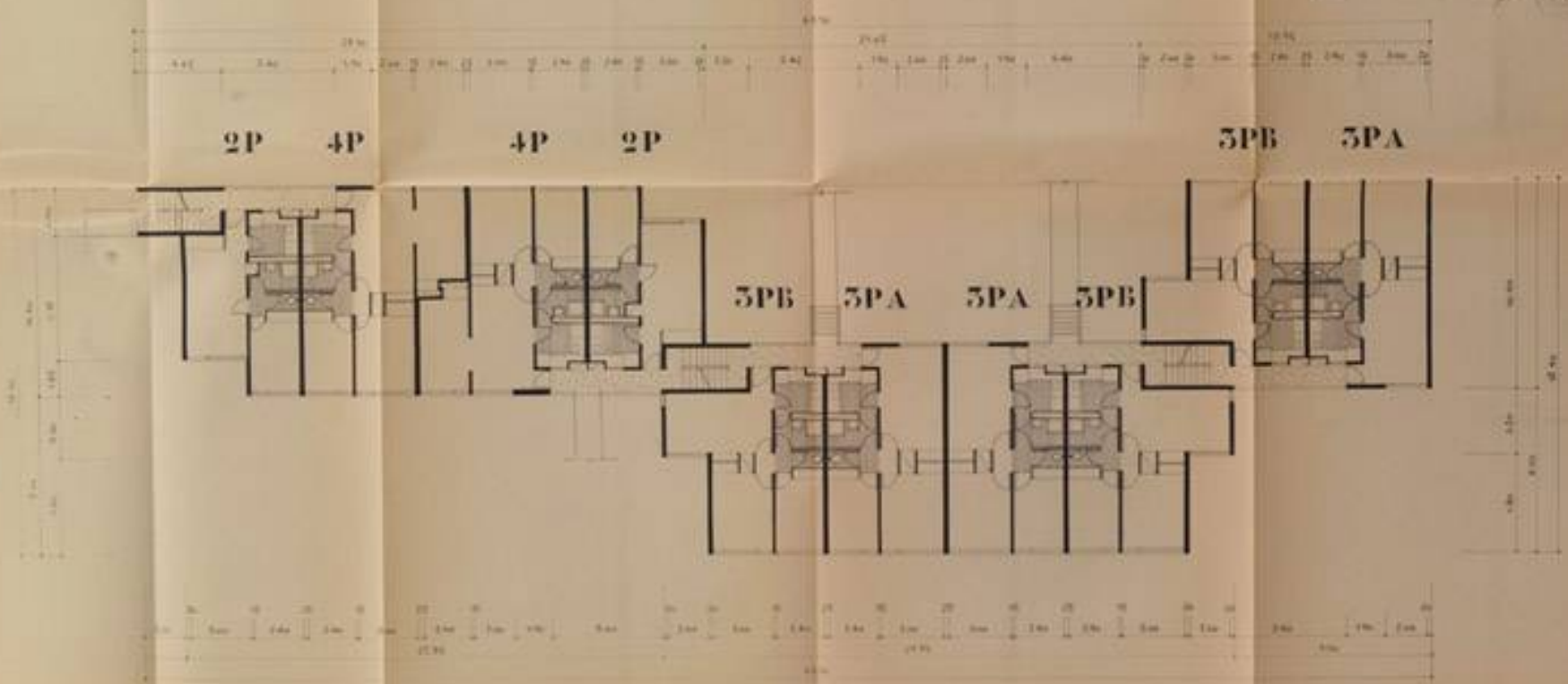
50 LOGEMENTS
ECONOMIQUES NORMALISES
A MANTES LA JOLIE

PLAN REZ DE CHAUSSEE
ETAGE COURANT

A 285 B 5/5 CCH 0 01 RM PARIS LE 24.10.55

G. CANDILIS & BRUNACHE
ARCHITECTES
11, RUE DE LA SORBONNE
75005 PARIS

24 OCT 1955



Plan du rez-de-chaussée et d'un étage courant des logements HLM de Candilis et Brunache. Mantes-la-Jolie. Permis de construire, 68/55.

50 LOGEMENTS

ECONOMIQUES NORMALISES
A MANTES LA JOLIE

CELLULES 2 PIECES

G. CANDILIS G. BRUNACHE
ARCHITECTES
H. PIOT INGENIEUR
ETYQUILLERY EMPLOIE

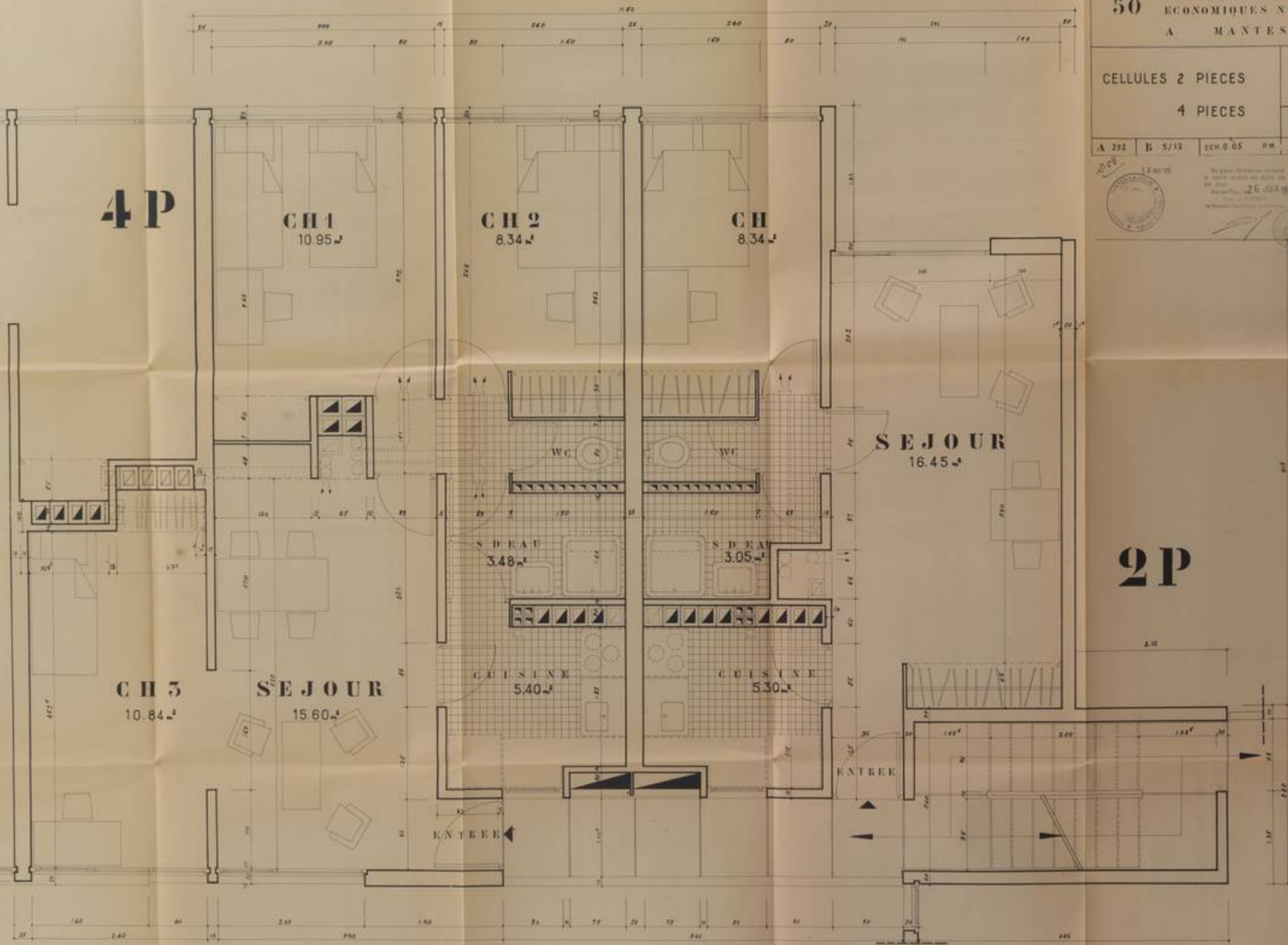
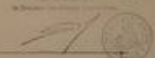
4 PIECES

NOBILITA

A 292 B 5/12 ECH 0.05 P.M. PARIS LE 26.10.55

12.00.00

Le plan ci-dessus mentionné
a été déposé au titre de
la Loi
du 25.02.54
à Paris, le 26.10.55
M. Directeur des Services
Municipaux

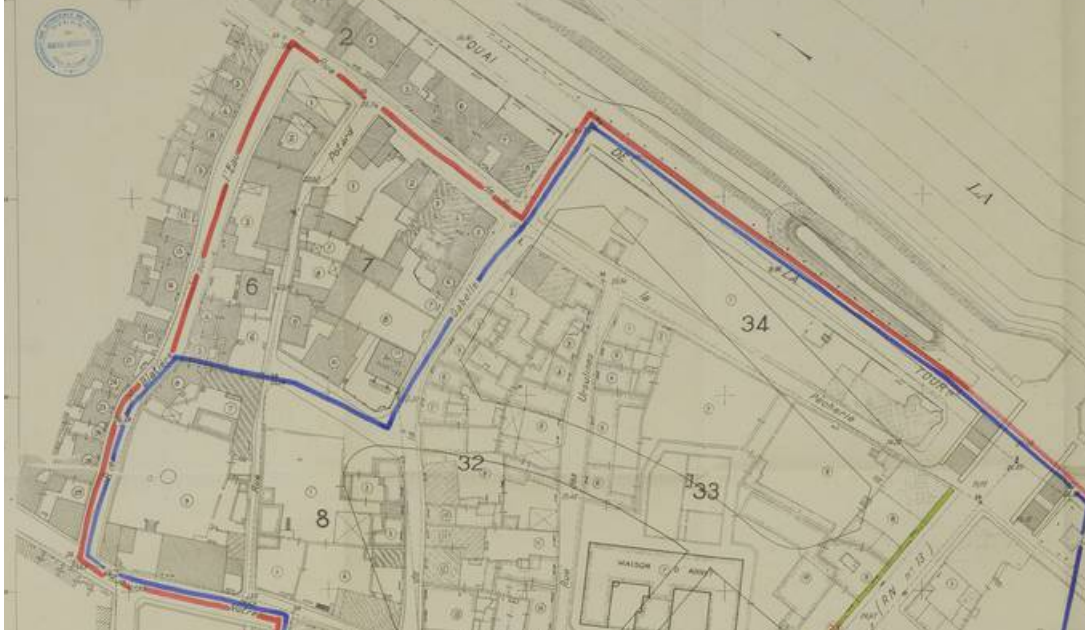




Le Val Fourré
Lycée J. ERPÉRYJ. ROSTAND
Centre de Formation des Apprentis
Eglise St ANNE
Cimetière de GASSIQUET
Centre Commercial de Las







Vue du périmètre à reconstruire au centre ville.
(1951). (AN Cabinet et services rattachés au
ministre de l'Équipement et du Logement
19770819/239)



Coordonnées des Points de Polygones

Points	x	y	Points	x	y
1	297.18	809.01	20	237.20	832.36
2	334.39	838.23	21	233.14	817.00
3	719.92	833.26	22	239.28	812.38
4	342.24	780.22	23	232.41	822.87
5	174.94	744.28	24	214.26	828.22
6	168.24	769.12	25	227.20	824.86
7	212.22	827.28	26	232.29	834.83
8	222.22	832.28	27	227.22	833.22
9	222.22	832.28	28	227.22	833.22
10	222.22	832.28	29	227.22	833.22
11	222.22	832.28	30	227.22	833.22
12	222.22	832.28	31	227.22	833.22
13	222.22	832.28	32	227.22	833.22
14	222.22	832.28	33	227.22	833.22
15	222.22	832.28	34	227.22	833.22
16	222.22	832.28	35	227.22	833.22
17	222.22	832.28	36	227.22	833.22
18	222.22	832.28	37	227.22	833.22
19	222.22	832.28	38	227.22	833.22

en date de ce jour.
Paris, le 20/4/45
Pour la Direction des Travaux Publics
Le Directeur
P. Chassagnon



Plan des Bas quartiers non bombardés.
1945. (AN Cabinet et services rattachés
au Ministre chargé de l'Equipeement et du
Logement, 19770819/239)

234,26	304,06	30	251,21	233,16
260,04	370,33	36	334,32	400,27
289,33	397,01	40	367,03	480,78
325,01	397,87	81	393,08	362,20
341,13	343,00	43	290,13	383,23





Chronologie : (AM Rénovation ilot Quai de la tour 1955 -1965)

- 26 février 1957 : opération de rénovation du quartier décidée en conseil municipal et confiée à la SEMICLE.

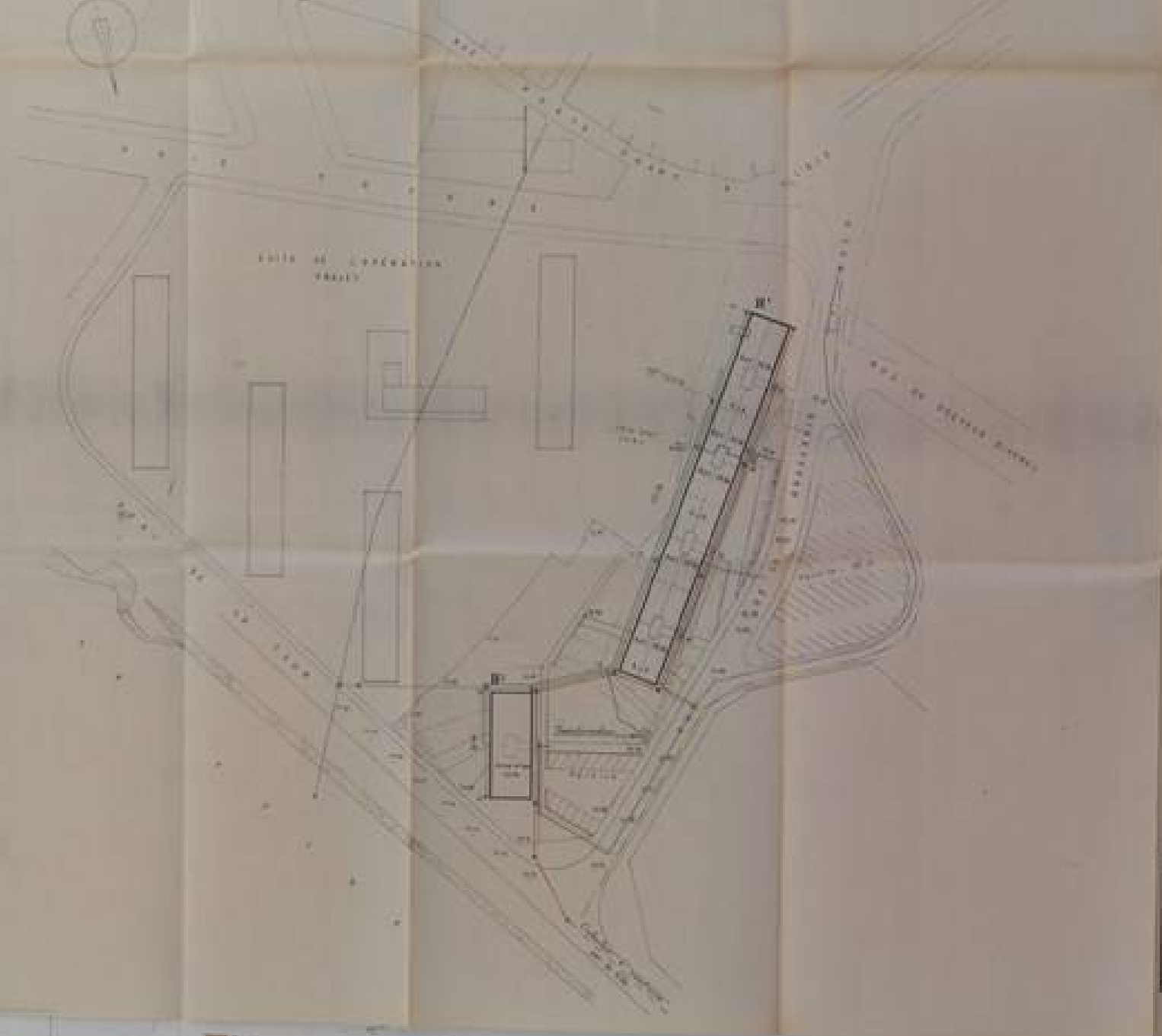
Lancement d'une enquête démographique, économique et sociale.

- 18 août 1958 premier projet de Lopez, Lévy-Lebar et Gojard accepté : 327 logements HLM.

- 26 janvier-11 février 1959 : enquête publique

- Juillet 1959 : plan masse réalisé montrant un projet de deux tranches composées uniquement de barres.

- Octobre 1960 début de la première tranche (résidence de la Tour)



LEGENDE

- Fondations existantes
- Fondations projetées
- Fondations existantes
- Fondations existantes
- Fondations existantes
- Fondations existantes
- Fondations existantes
- Côté projeté

**SÉRIELLE
SECL**
Société d'Etude pour la Construction de L.
L. Avenue de la République 92100 BOULOGNE

MANTES LA JOLIE

QUAI DE LA TOUR
PROJET D'AMÉNAGEMENT

(VOIR RESEAUX EXISTANTS)

PLAN MASSE Echelle 1/1000

0

ARCHELIER

Plan masse du Quai de la Tour, 1959. Mantes-la-Jolie. Permis de construire, 72/59. © Région Île-de-France, L. Kruszyk, 2016, ADAGP

N° 12

MANTES, le 21 Février 1959

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Nous protestons énergiquement
pour l'appellation médiocre et vétuste
de notre maison.

Agissez, Monsieur nos salutations
distinguées.

Ledebt 6^{ème} Rue d'Ardenne
Mantes.

VU, LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

57

Monsieur le Commissaire,

Je ne suis pas d'accord
avec le projet et j'ai l'honneur de porter à
votre connaissance les erreurs suivantes, faites
dans celui-ci :

- A et B) Crépi en ciment et non en plâtre
comme indiqué
- B) Pièce habitable élevée sur cave et non
remise
- B) W.C. contigus à la chambre

La cave et les W.C. sont manquants sur le
projet.

La maison est seule, bien exposée, avec
jardin et arbres fruitiers.

Elle est en bon état et non médiocre comme
indiqué sur le projet.

Croyez, Monsieur le Commissaire, à l'assu-
rance de mes sentiments distingués.

Legros

VU, LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. H. GAL André
10. rue du Métier
MANTES-la-JOLIE

57



Plan masse de la résidence Saint-Maclou. Projet d'avril 1964 : huit immeubles plots sur un terrain complètement vierge. Mantes-la-Jolie, permis de construire. 60-61/66

Chronologie (suite) :

- 8 novembre 1962 approbation de l'état parcellaire à exproprier.
- Avril 1964 : plan masse approuvé : 8 petits immeubles identiques de quatre étages, une école maternelle. Seules les maisons de l'angle de la rue de la Gabelle/rue Cauzard conservés (construits en 1934).
- 24 juin 1964 : ordonnance d'expropriation

- Intervention de l'Architecte des bâtiments de France, Monsieur Delaunay

Chronologie (suite) :

• Intervention de l'Architecte des bâtiments de France, Monsieur Delaunay le 30 octobre 1964 :

« Contrairement à ce que vous m'avez écrit le 26 octobre, mon service devait être consulté pour les projets de démolition situés dans le champ de visibilité d'édifices protégés même s'il ne s'agissait pas d'immeubles classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire ».

Dans ces conditions, l'ABF demande au maire de surseoir aux démolitions des immeubles dans l'îlot délimité par les Rues de la Gabelle, de la Pêcherie et Louis Cauzard.

Le 2 avril 1965 un nouvel échange épistolaire aboutit à cette réponse de l'ABF :

« L'instruction des différents projets [...] suit une procédure singulière. En effet le permis de construire concernant la première tranche semble illégal puisqu'il ne comporte pas l'avis conforme du service des Monuments historiques qui n'a pas été consulté. Il en est de même pour les démolitions en cours, car le dossier ne lui ayant pas été soumis n'a pu recevoir l'autorisation préalable. Enfin en ce qui concerne la deuxième tranche, mon service attend toujours les documents demandés depuis le 11 janvier, soit depuis bientôt trois mois. »

Le maire lui répond le 10 avril :

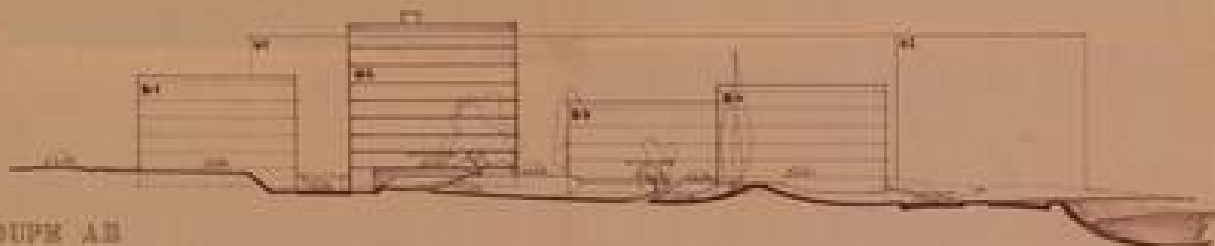
« je partage entièrement votre point de vue sur la nécessité pour le service des Monuments historiques et des sites d'être saisi de tous les projets de construction qui intéressent à quelque titre que ce soit l'esthétique de la ville. [...] J'espère donc que vous serez très prochainement en mesure de donner votre avis...car il importe que l'opération de rénovation ne subisse pas de nouveaux retards.»

Finally, a new project is presented in May 1966, it is still signed Lopez (Raymond Lopez died in February), and Gojard and Pradel-Lebar, new name of Levy Lebar.

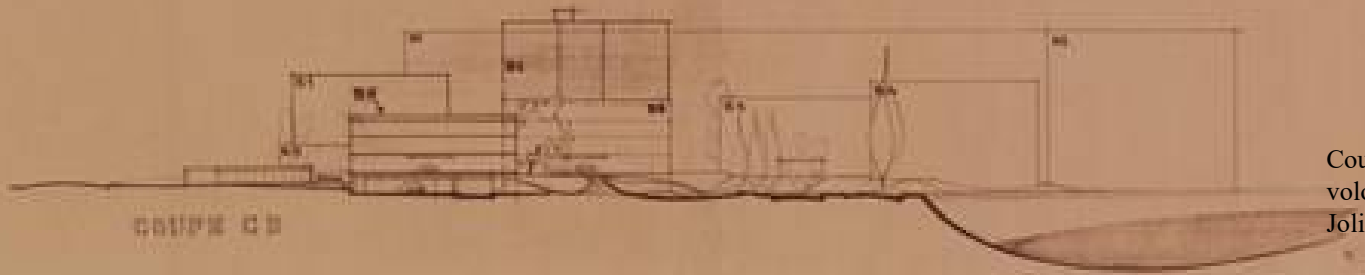
« La résidence Saint-Maclou est composée de cinq immeubles de logements ayant des caractéristiques architecturales identiques : façades en plaques de pierre polie, couleur bleue des volets, des garde-corps et des menuiseries des fenêtres. Afin d'optimiser la vue depuis le pont sur ce complexe immobilier, les immeubles ont des hauteurs différentes : de R+2 à l'est, jusqu'à R+7 à l'ouest. Les cinq immeubles, orientés dans la même direction, sont disposés en quinconce afin d'optimiser les vues sur la Seine.



COUPE EF



COUPE AB



COUPE CD

Coupes sur la résidence Saint-Maclou. On voit la volonté de respecter des cônes de vue. Mantes-la-Jolie. Permis de construire 60-61/66



Plan masse de la résidence Saint-Maclou en mars 1966, 6 immeubles et des bâtiments à conserver. Mantes-la-Jolie. Permis de construire 61-61/66

Sur ce nouveau plan un deuxième bâtiment est noté « à conserver » et devrait servir de maison de gardien, le 4-6-8 de la rue de la Gabelle. Il s'agit d'une concession faite à l'ABF, comme le relate le bulletin municipal :

« Les monuments historiques ont exigé que soient conservés les vieux bâtiments du 4, 6, 8 rue de la Gabelle qui feront la transition entre les groupes HLM du quai de la Tour et les maisons traditionnelles de la rue Nationale et du secteur de la Collégiale. Cette judicieuse remarque a entraîné des complications juridiques de propriété assez sérieuses étant donné que les bâtiments en cause étaient déjà expropriés. »





Inondation 1910
MANTES-sur-SEINE. - Rue de la Gabelle

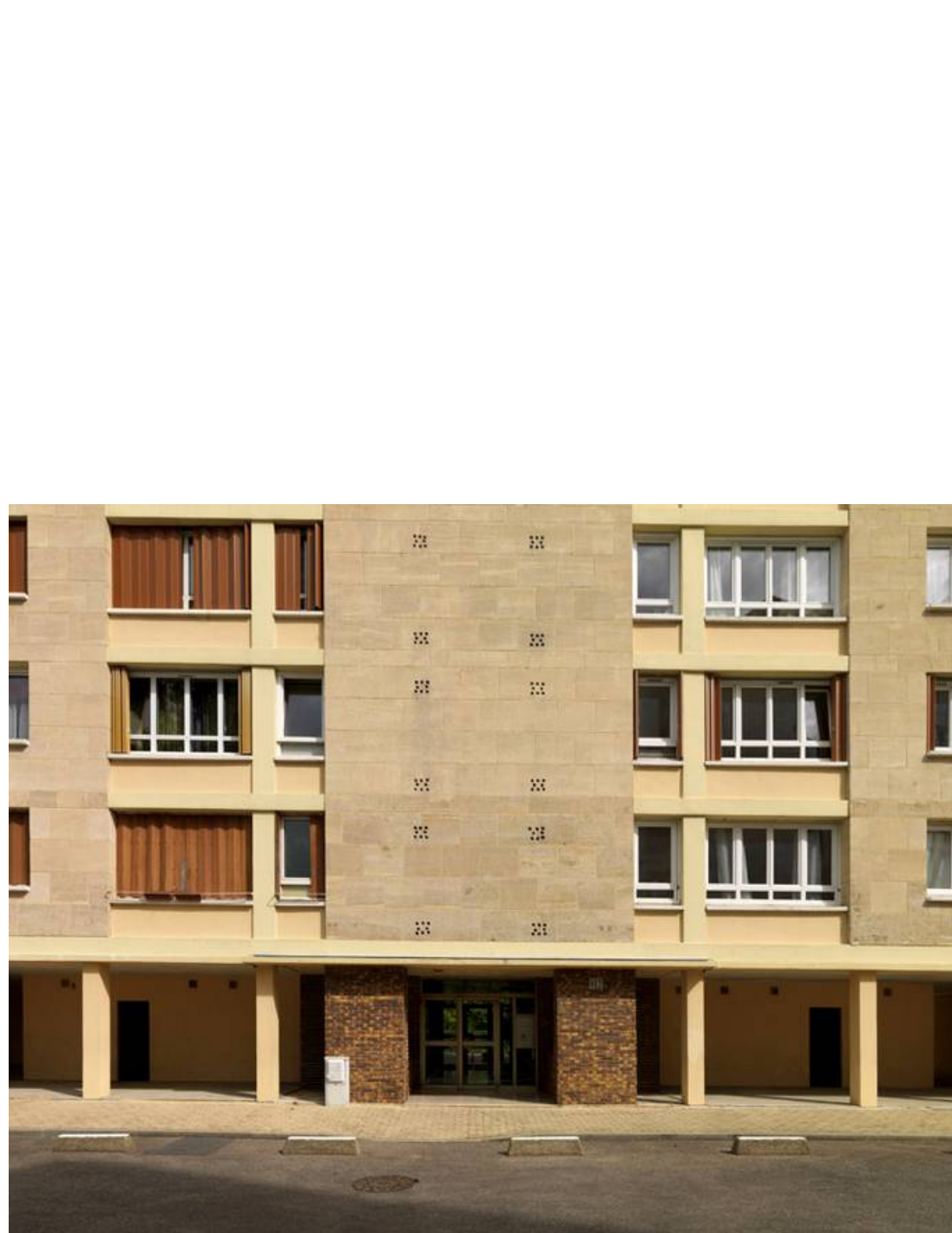














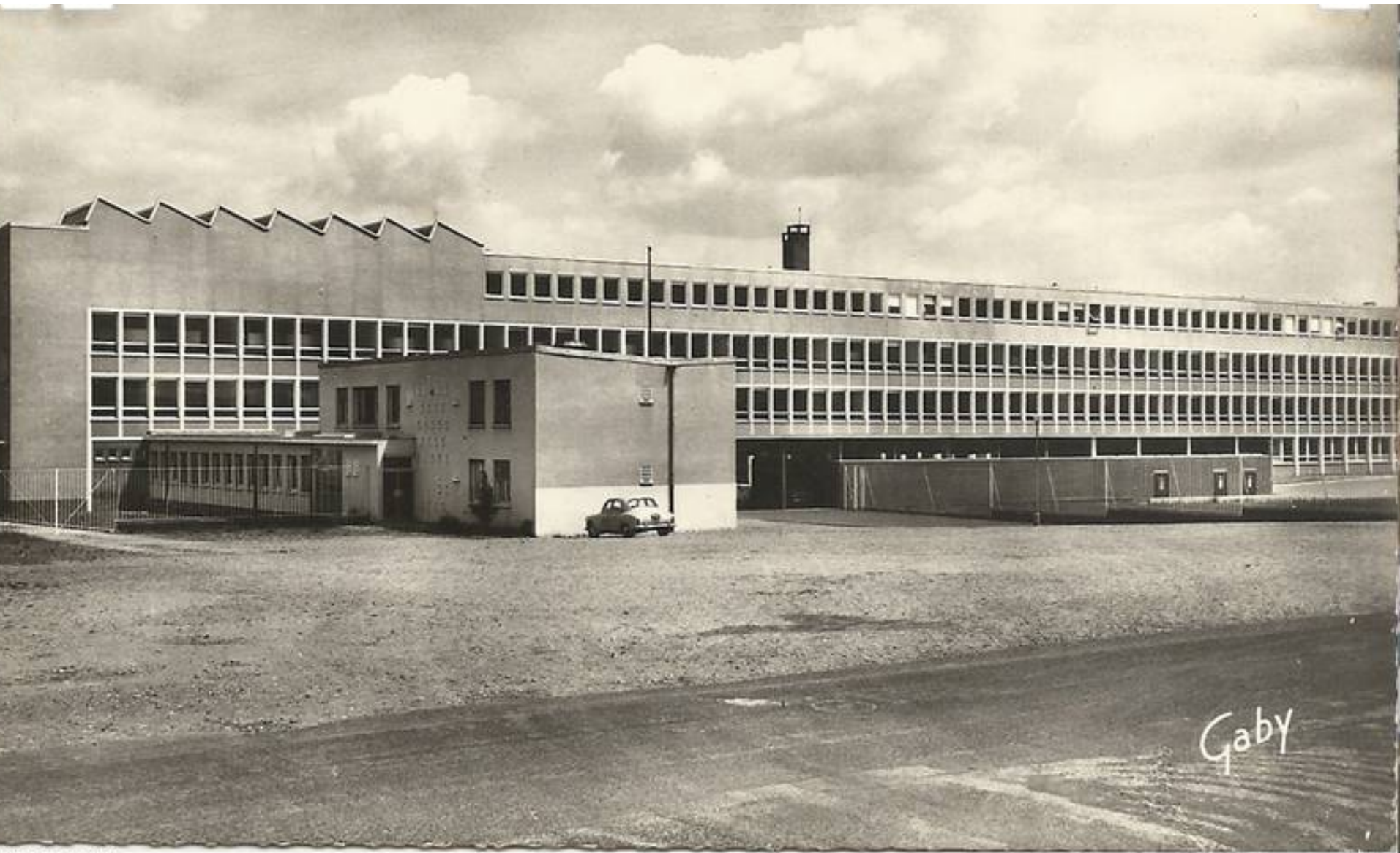




Des bâtiments emblématiques de la modernité

- L'hôpital - 1957
- Le lycée Saunt-Exupéry - 1958
- La bibliothèque Duhamel – 1963
- La « plus belle mairie de France » -1966





Gaby







Calle General

Calle de la Republica

Place de la Republica

LOT 1
CASA DE LA REPUBLICA

LOT 2
CASA DE LA REPUBLICA









allez voir à

MANTES

LA

mairie la plus

JOLIE

de france

Elle est en verre sans en avoir la froideur, animée au point que Courteline ne s'y retrouverait pas, avec une salle des mariages gaie comme le « chapeau de paille d'Italie ». La ville de Mantes-la-Jolie, en face de son développement rapide, s'était jurée de conserver l'essentiel de sa personnalité, son harmonie naturelle, son caractère riant, la douceur du bien-vivre dans une petite ville. La nouvelle mairie que l'on vient d'inaugurer en est un des éléments majeurs. Maison de verre, transparente, aérée, lumineuse, sa conception d'ensemble, la justesse de son échelle en font une réussite, la preuve que l'architecture aujourd'hui sait être chaleureuse, même s'il s'agit de bâtiments administratifs. En 1951 déjà, Mantes avait construit un centre administratif suffisant pour les quinze mille habitants qu'elle comptait alors. En même temps qu'il dessinait le plan d'urbanisme de la ville, l'architecte Raymond Lopez l'avait réalisé à la demande de M. Jean-Paul David, député-maire qui préside depuis vingt-cinq ans aux décisions municipales. Depuis, Mantes a dépassé quarante mille habitants. Une restructuration de l'ensemble administratif devenait nécessaire. C'est l'architecte urbaniste Henri Longepierre — longtemps collaborateur de Raymond Lopez, il lui a succédé comme architecte — qui a mené à bien cette entreprise.

En bordure de l'avenue de la République, axe principal du commerce et liaison entre la ville ancienne et son extension vers l'ouest, la nouvelle mairie de Mantes est construite autour du noyau de l'ancien centre administratif. Elle « mord » sur le parc municipal dont elle achève de parfaire le caractère administratif et culturel puisqu'on y trouve déjà les deux éléments attractifs que sont le musée de la fin du 19^e siècle — on prévoit sa réouverture prochaine — et la bibliothèque exposition, construite en 1966 par MM. Lopez et Longepierre.

Robert-Jean Vinson

La nouvelle mairie de Mantes réunit les services publics et semi-publics nécessaires à la gestion municipale, elle se veut avant tout lieu d'accueil, de rencontre, d'échange. L'ensemble du cabinet du maire exprime surtout cette volonté de confort et de quiétude pour la sérénité des décisions, chaleur de la réception, gaieté de la fête dans la salle des mariages. Cette réussite est le résultat de la cohésion d'une équipe où les jeunes décorateurs MM. Philippe Boisselier et Claude Decaster sont intervenus suffisamment tôt pour participer à l'esprit de l'ensemble et le prolonger. Pour aménager les volumes qui leur étaient confiés ils ont employé des principes simples : choix des couleurs en crescendo vers la lumière, depuis les couleurs de terre — ocre, rouille, bruns chauds du rez-de-chaussée où se trouvent les bureaux du cabinet du maire — jusqu'au blanc éclatant de la salle des mariages qui, au premier étage, semble flotter sur les feuillages du parc. Choix des matières qui s'affirment en continuité : laques brillantes du hall, velours confortables qui tapissent les murs des bureaux, dalles de travertin que l'on retrouve sur tous les sols du rez-de-chaussée, moquette à l'étage. Choix du mobilier dont Philippe Boisselier et Claude Decaster ont dessiné les éléments chaque fois qu'il était nécessaire de s'adapter plus exactement à la proportion des pièces, d'affirmer un caractère particulier, mais qu'ils ont maintenu identique, le plus souvent d'une pièce à l'autre, afin que se crée une familiarité d'ensemble qu'ils jugeaient nécessaire. Choix de l'éclairage que l'on peut doser selon l'heure, le trajet sinueux des spots encastrés au plafond est un élément merveilleux qui contribue à l'animation, à la liaison des volumes entre eux. Ces choix expliquent la grande homogénéité de l'ensemble. Le fait que dès l'abord on s'y sente chez soi est bien le but vers lequel devaient tendre les constructions administratives.



Harmonie en blanc : à Mantes-la-Jolie on se marie



4

2. Dans le bureau de M. Jean-Paul David, député-maire de Mantes, une conversation peut se tenir autour d'une table basse en verre de Mies van der Rohe. De ce côté face à son bureau, les murs sont tendus de velours terre brûlée.

3. Derrière sa table de travail, les dalles de travertin du sol (l'ensemble du rez-de-chaussée en est uniformément dallé), recouvrent aussi le mur ; une ouverture, comme un tableau, cadre un paysage du parc. Le mobilier solide et rassurant, dessiné spécialement par Philippe Boisselier et Claude Decaster, s'accorde à la personnalité du maître des lieux.

4. Une simple glace fumée sépare le bureau du maire, tout en longueur, de la salle de conférence particulière. Un rideau de velours permet de les séparer ou de les réunir à volonté.

5. Le bureau du premier adjoint paraît moins imposant : les sièges légers de Marcel Breuer et la table au plateau transparent du bureau développent sur fond de velours sombre des murs les reflets de leur géométrie.

5





6

6. Une glace bronze sépare la salle des mariages de l'antichambre du premier étage. La porte reste ouverte comme le veut la tradition. La blancheur immaculée de la moquette, au centre de la pièce, gaine en continuité le sol et les rangées de banquettes en mousse de polyester qui y sont fixées.

7. L'escalier qui conduit à la salle des mariages forme une large boucle. Dans la salle basse, de larges stries horizontales reprennent en dégradé les couleurs fondamentales de l'ensemble et s'associent au mouvement des marches.

8. La façade est toute de verre et d'aluminium. Des lames verticales viennent adoucir la lumière du jour, le pignon sur le parc est recouvert de travertin. L'architecture de M. Henri Longepierre pour la mairie de Mantes-la-Jolie contribue dès l'abord, par sa simplicité, à montrer un visage aimable.

FIN



7

8

Reportage Jacqueline Guilloz

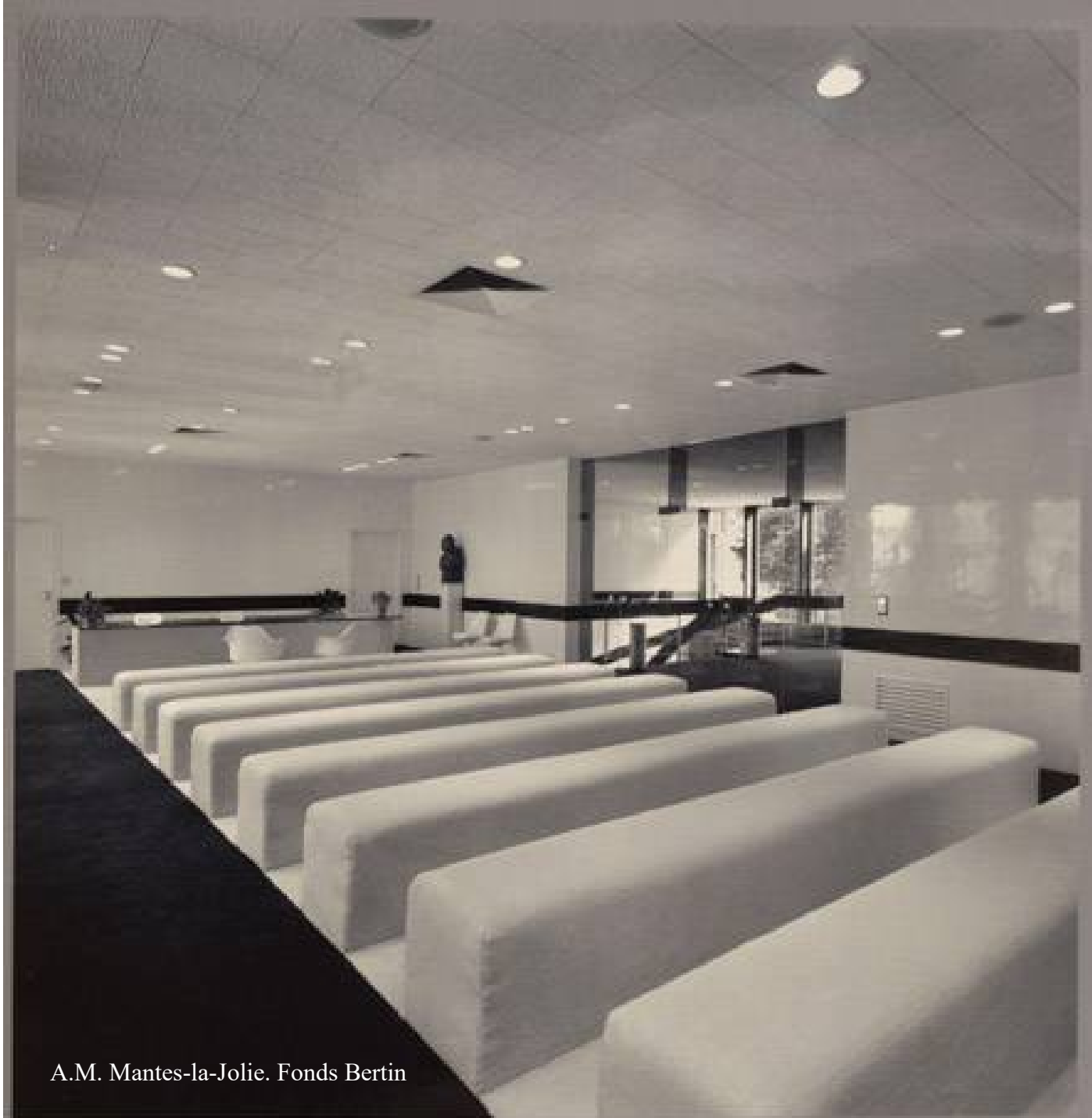




A.M. Mantes-la-Jolie. Fonds Bertin



A.M. Mantes-la-Jolie. Fonds Bertin



A.M. Mantes-la-Jolie. Fonds Bertin



A.M. Mantes-la-Jolie. Fonds Bertin



A.M. Mantes-la-Jolie. Fonds Bertin







Sièges Wassili de Marcel Breuer et table "Barcelona" du designer Mies van der Rohe.



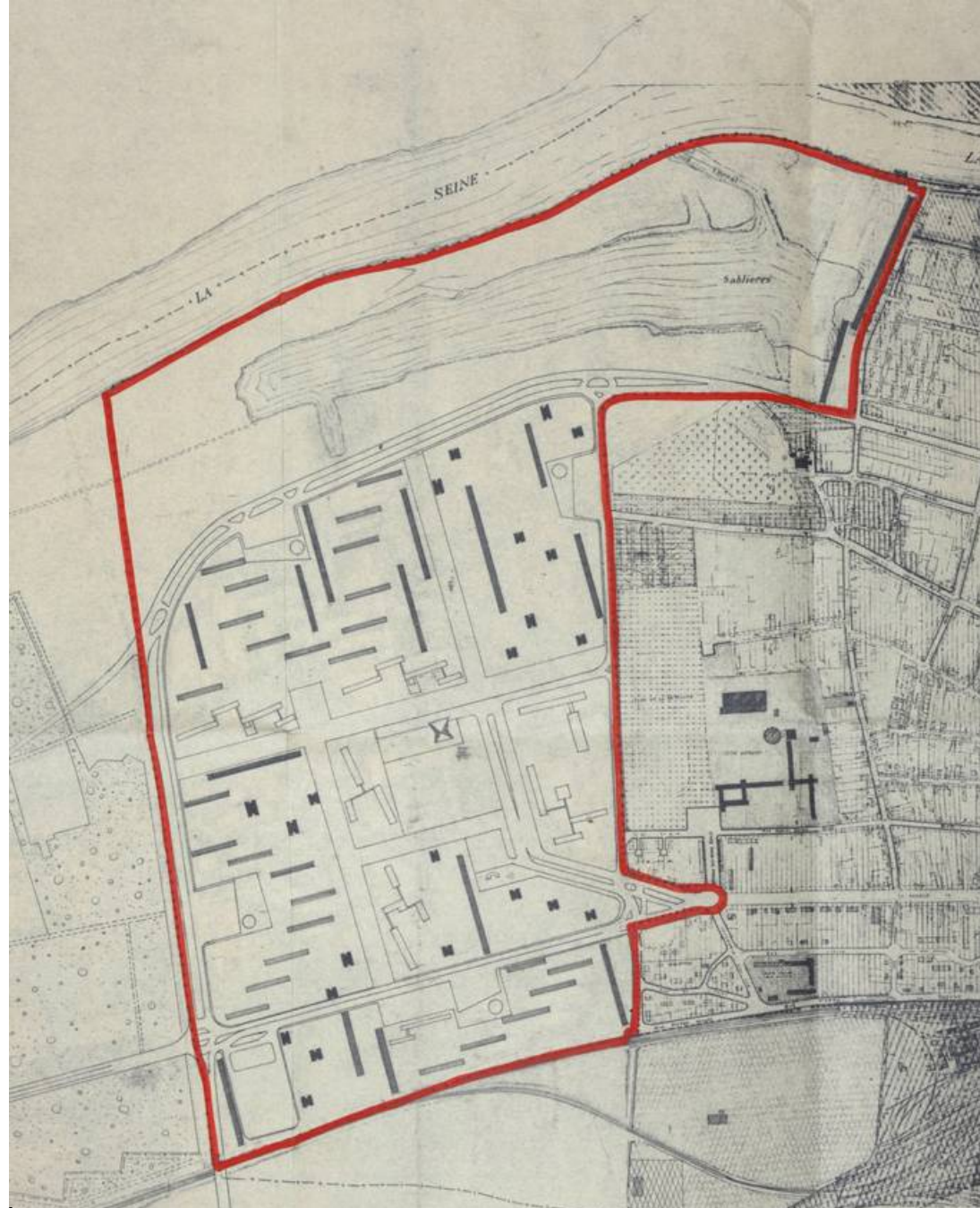


www.amsel.be





A.M. Mantes-la-Jolie. NC



(A.N.Services rattachés au Ministre chargé de l'Equipement et du Logement ; 19770821/119 CAB 831)

